



## PRÉFET DU JURA

SECRETARIAT GENERAL  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité  
Bureau de la  
réglementation générale,  
des associations et des  
élections

### **Arrêté constituant la commission locale de recensement des votes compétente pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019**

**N° DCL-BRGAE-20190416-005**

LE PREFET DU JURA,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code électoral et notamment ses articles R. 107;

**Vu** la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen et notamment son article 17, modifié par la loi n° 2018-509 du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

**Vu** le décret n° 79-160 du 28 février 1979 modifié portant application de la loi n°77-729 du 7 juillet 1977 susvisée et notamment son article 6, modifié par le décret n° 2018-918 du 26 octobre 2018 ;

**Vu** le décret n° 2019-188 du 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

**Vu** les désignations de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Besançon et de Monsieur le Président du Conseil Général ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Jura ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : A l'issue de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019, il est institué, une commission locale chargée de recenser les votes émis dans le département du Jura. Elle se réunira **le lundi 27 mai 2019 à partir de 7 h 30 à la Préfecture du Jura, salon Matet.**

**Article 2** : Cette commission est constituée comme suit :

#### **Présidente** :

- Mme Céline BERTETTO, vice-président au tribunal de grande instance de Lons le Saunier, en qualité de président titulaire,
- Mme Aurore BUDE, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lons le Saunier ,en qualité de suppléant.

#### **Membres** :

- Mme Angelika LEMAIRE, juge d'application des peines au tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier, en qualité de membre titulaire,

- Mme Fabienne HARBON-CAMLITI, juge au tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier, en qualité de membre suppléant,
- Mme Livia DE FILIPPIS, juge chargé du service du tribunal d'instance de DOLE, en qualité de membre titulaire,
- M. Benoît PIC, juge chargé du service du tribunal d'instance de Lons-le-Saunier, en qualité de membre suppléant ,
- Mme Céline TROSSSAT, conseillère départementale,
- M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la Préfecture du Jura.

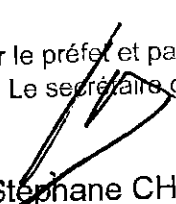
**Article 3** : Les mandataires départementaux des listes de candidats pourront assister aux travaux de la commission qui devront être achevés **au plus tard le lundi 27 mai à midi.**

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura et la Présidente de la commission locale de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier, le **16 AVR. 2019**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général

  
Stéphane CHIPPONI